

Début du CA à 18H10, le proviseur souhaite la bienvenue à tous les participants.

Nomination d'un secrétaire de séance : M. CROS, enseignant se porte volontaire. Adopté à l'unanimité.

Adoption de l'ordre du jour du CA de ce 8.11.18. : Adopté à l'unanimité.

1. **Règlement Intérieur du CA**, adressé avec les convocations: celui-ci ne soulève aucun questionnement et est adopté à l'unanimité.
2. **Adoption du PV du CA du 28.06.18**, adressé à nouveau avec les convocations, après une première diffusion en juillet 2018 : Un représentant enseignant ne faisant pas partie du CA en 2017-18 s'abstient sur ce vote. Le reste de l'assemblée approuve le PV.

M. BOUSCAREL, représentant des parents intègre la séance du CA, parvenue à ce point, à 18H15.

3. **Installation des commissions et conseils** : les différentes commissions et les candidatures y afférentes sont présentées puis adoptées tour à tour à l'unanimité.
4. **Bilan des effectifs 2018-2019**. MM. le Proviseur et Proviseur adjoint font lecture des chiffres et variations des effectifs constatés depuis cette rentrée de septembre 2018.

Les structures mises en place pour cette année 2018-19 correspondent à celles annoncées dès février 2018, lors du vote de la répartition de la DHG.

Ainsi, à ce jour :

- L'effectif global du lycée à ce jour est de 1150 élèves (1094 sans les BTS) ;
- Une légère hausse du nombre d'élèves est constatée après la rentrée de septembre (+ 4 en 2^{nde} et + 6 en 1^{ère}) ;
- 3 démissions en Terminale. Un suivi a été mis en œuvre.

Les enseignants notent que la légère baisse des effectifs par classe en 2^{nde} (de 36 l'an dernier à 34 cette année) permet de mieux fonctionner pédagogiquement.

Toutefois en 1^{ère} ES, les effectifs sont très importants (34 à 36 élèves par classe).

Les enseignants émettent une inquiétude quant à l'année prochaine, à cause d'une hausse globale des élèves prévue nationalement (+ 32000).

Au niveau académique, M. le Proviseur précise que les échanges sur les prévisions d'effectifs 2019-20 sont actuellement en cours avec le rectorat.

5. **Charte des voyages 2018-2019** : communiquée au préalable, celle-ci est présentée et fait l'objet de questions des représentants enseignants, auxquelles M le Proviseur et Mme la Gestionnaire répondent :

- A propos du bilan pédagogique demandé : il devra reprendre les objectifs visés dans le projet et ce qu'il en a été in fine (éventuelles difficultés, satisfactions, apports pour les élèves, etc.).
- A propos des 5 jours maximum sur temps scolaire : dans ce temps, ne sont pas considérés les WE de départ ou d'arrivée.

- A propos du montant proposé de 300€ maximum quant à la participation des familles.

Un débat est engagé sur ce dernier point entre tous les différents représentants présents : en conclusion le tarif ne doit pas être discriminatoire mais doit permettre malgré tout la mise en place de voyages notamment à caractère linguistique et culturel pour accompagner les programmes nationaux. M. le Proviseur rappelle et insiste quant à l'existence d'un Fonds social lycéen, pour aider les familles en difficulté : il faut faire connaître ce Fonds et ne pas hésiter à l'utiliser ; c'est une chance pour l'éducation publique.

Soumise au vote, la charte des voyages est adoptée à l'unanimité.

6. Parcours Avenir Orientation : celui-ci, communiqué avec la convocation, est rapidement présenté et résumé. Il s'agit de la « feuille de route » du lycée Lacroix en matière d'aide à la construction du projet des élèves au travers de différentes rencontres et travaux sur les secteurs professionnels, métiers, et filières de formation en lien.

Sont exposées les diverses thématiques et ressources proposées aux élèves et par ailleurs publiées sur le site web du lycée. Le but étant de pouvoir aussi associer les parents à la démarche, car ils y ont toute leur place. Ils sont les bienvenus lors des différentes manifestations organisées à condition d'informer au préalable de leur venue.

Les enseignants regrettent de l'importance croissante de la mission d'orientation qui leur incombe, et le fait qu'ils doivent de plus en plus se substituer aux Psy EN dont c'est le vrai métier. Ils insistent sur la complexité de ce champ et sur leur absence de formation, en précisant que des contraintes budgétaires sont à l'origine de cela. M. le Prov. répond qu'au lycée Dr Lacroix les PsyEN ont toute leur place au travers des actions proposées et tiennent permanence sur l'établissement ainsi qu'au CIO de Narbonne. Il donne par ailleurs quelques informations complémentaires concernant le travail lié au Parcours Avenir.

Les enseignants indiquent aussi que :

- remplacer l'Accompagnement Personnalisé par 54H annuelles d'orientation est regrettable ;
- informer actuellement les élèves de 2^{nde} pour leur orientation en 1^{ère} est plus que délicat, voire impossible, du fait de l'incertitude des parcours liés à la Réforme du lycée.

Les élèves souhaitent préciser qu'un temps intégré à leur emploi du temps et dédié à une formation à l'orientation est important. M le Proviseur précise que le « Parcours Avenir » vise notamment à consacrer et organiser ces différents temps.

Le « Parcours Avenir » est présenté au vote et recueille l'unanimité.

Parvenu à ce point de la séance du CA, départ de Mme RICHARD, CPE à 18H55 pour accompagner les élèves internes au cinéma.

7. Réforme du bac et du lycée :

M. le Proviseur présente un diaporama résumant les modalités de cette importante réforme et rappelle la brochure du ministère précédemment diffusée. Il précise le calendrier de mise en œuvre de la réforme.

Les enseignants expriment leur plus vive inquiétude sur cette réforme complexe dont l'enjeu est aussi budgétaire (supprimer 2600 postes au niveau national dans le secondaire l'an prochain). Ils craignent la suppression de postes et/ou d'enseignements de spécialité ou optionnels. Sur le bac, ils dénoncent aussi :

- une situation pédagogique d'évaluations trop souvent répétées pour satisfaire le contrôle continu ;
- la lourdeur de mise en œuvre du nouveau système ;
- la remise en cause de leur liberté pédagogique du fait d'épreuves communes avec des banques de sujets nationales;
- la préparation des nouveaux programmes.

M. le Proviseur reprend ces différents points avec les éléments de réponse diffusés par le ministère et qui seront complétés au fil des avancées de ces prochaines semaines.

8. Protocole d'évaluation d'EPS :

Le protocole d'évaluation en EPS, communiqué avec la convocation, est présenté au vote et recueille l'unanimité.

9. Points de gestion :

- Tableau d'occupation des logements : présenté et expliqué au CA, il recueille l'unanimité des votes.

- DBM : les DBM sont présentées et expliquées avant de passer au vote. Il est précisé que la région est désormais vigilante quant au solde du fonds de roulement de chaque établissement, et que cela influe directement sur la dotation de ceux-ci. Les DBM recueillent l'unanimité des votes.

- Tarifs 2019 : ceux-ci sont présentés et explicités suivant le tableau récapitulatif communiqué préalablement.

Présenté au vote, le tableau des tarifs réajustés suivant notamment les prescriptions de la région, est adopté à l'unanimité.

- Fonds sociaux : M le Proviseur et Mme la gestionnaire souhaitent consacrer un temps d'information quant à l'existence de ces fonds, ainsi que pour apporter définitions et explications quant aux critères et de barèmes en vigueur. Il est rappelé que ces fonds peuvent permettre de faciliter le parcours des élèves et qu'il convient donc de ne pas omettre de communiquer à leur propos.

- Groupements de commandes région : dans le but d'obtenir de meilleurs tarifs, la convention de groupement régional, communiquée avec la convocation, sur les systèmes de ventilation, entretien chauffage (etc.) est présentée.

Informés du résultat d'un précédent appel d'offres sur l'énergie, les représentants enseignants s'étonnent que la Région ne fasse pas en priorité appel à des prestataires à capitaux publics.

Présentée au vote, un représentant s'abstient et le reste de l'assemblée approuve la convention.

- Convention avec IUT-Perpignan : dans le cadre du « Parcours Avenir » la convention, communiquée avec la convocation est présentée et recueille l'unanimité des votes.

- Convention avec l'ESSEC / dispositif « Trouve Ta Voie » : dans le cadre du « Parcours Avenir » la convention, communiquée avec la convocation est présentée et recueille l'unanimité des votes.

Pas de questions diverses.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20h.

Secrétariat : Pierre CROS



Président de séance : Olivier CASTEL

